



<date>

<Title> <First\_Name> <Last\_Name>

<Street\_Address>

<City>, <Province>

<Postal\_Code>

**Deuxième avis : Statut de résidence fiscale – Attention requise d’ici le <date>**

Bonjour,

Nous vous avons envoyé une communication dans laquelle nous vous demandons de confirmer certains renseignements concernant votre compte non enregistré [n° de compte]. Nous vous contactons une nouvelle fois pour obtenir votre collaboration. L'Agence du revenu du Canada (ARC) exige que nous obtenions de nos clients et clientes des renseignements sur leur statut de résidence aux fins de l'impôt, même si leur compte est inactif. Nous n'avons pas cette information en dossier à votre sujet, mais nous pouvons facilement corriger cette situation.

**Que devez-vous faire?**

- Confirmer votre statut de résidence fiscale (résidence canadienne, citoyenneté/résidence américaine, ou résidence d'un autre pays) d'ici le <date>.
- Fournir votre Tax Identification Number (TIN) si :
  - vous avez la citoyenneté américaine ou résidez aux États-Unis aux fins de l'impôt (votre NIF étranger est généralement votre numéro de sécurité sociale)
  - vous résidez dans un autre territoire aux fins de l'impôt (si le TIN s'applique dans ce territoire)

**Comment procéder?**

- Communiquez avec votre conseiller ou conseillère pour savoir comment remplir le formulaire applicable (formulaire RC518 pour les particuliers ou formulaire RC519 pour les entités) et le faire parvenir à Mackenzie.

**Où obtenir le formulaire?**

- Les formulaires de demande se trouvent sur le site de l'ARC.
  - RC518 - Déclaration de résidence aux fins de l'impôt pour les particuliers  
[www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/formulaires-publications/formulaires/rc518.html](http://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/formulaires-publications/formulaires/rc518.html)
  - RC519 – Déclaration de résidence aux fins de l'impôt pour les entités  
[www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/formulaires-publications/formulaires/rc519.html](http://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/formulaires-publications/formulaires/rc519.html)

### **Pourquoi est-ce important?**

Si nous ne recevons pas votre formulaire d'ici le **<date>**, l'ARC pourrait vous imposer des pénalités et nous considérerons que votre compte doit être signalé à l'Agence de revenu du Canada (ARC) qui, à son tour, devra le déclarer à l'IRS ou aux autorités fiscales correspondantes de votre pays de résidence fiscale.

### **Besoin d'aide?**

Pour toute question, veuillez communiquer avec votre conseiller ou conseillère ou avec notre équipe de Relations avec la clientèle au 1-800-387-0615.

Si vous avez la citoyenneté américaine ou résidez aux États-Unis aux fins de l'impôt, vous pouvez également trouver de l'information à propos de La loi américaine Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) sur le site Web [Travel.State.Gov](http://Travel.State.Gov) :

- <https://travel.state.gov/content/travel/en/international-travel/while-abroad/Joint-Foreign-Account-Tax-Compliance-FATCA-FAQ.html>

Merci de votre collaboration.

Veuillez agréer l'expression de mes salutations distinguées,

PLACEMENTS MACKENZIE



Jessa Wilson  
Vice-présidente adjointe, Relations avec la clientèle